

Règlement d'utilisation

Le couvert est divisé en 2 secteurs, qui peuvent être loués en totalité ou séparément. Il se peut donc que d'autres personnes utilisent le couvert le même jour que vous.

1. Réservations

L'inscription doit impérativement être faite par téléphone auprès de la Chancellerie bourgeoisiale (027 322 89 51).

La réservation devient définitive dès paiement du montant de location (selon tarif en vigueur).

A réception du paiement, la Bourgeoisie adresse au responsable une quittance de paiement.

Cette dernière sera présentée pour la remise des clés le matin de la manifestation dès 8h30 au café « Chez Pierre » à Pravidondaz/Salins (☎ 027 207 33 37).

La clé y sera restituée en fin de journée ou au plus tard pour le lendemain matin même heure.

En cas de perte de la clé, un montant de fr. 100.— sera facturé.

2. Manifestation

But de la réservation

Date de la manifestation

Personne de contact

Nom :

Adresse :

N° de téléphone : E-mail :

Responsable de la manifestation

Nom :

Adresse :

N° de téléphone : N° de portable :

3. Matériel

Grills à charbon de bois - planches de travail - bancs - tables sont à disposition des utilisateurs (pas de frigo). A l'extérieur, des emplacements sont prévus pour l'installation de grills privés.

4. Places de parc

Un parking se trouve à proximité de l'entrée du couvert. Il est strictement interdit de pénétrer dans l'enceinte du couvert avec un véhicule, sauf pour y déposer le matériel nécessaire.

Il est également interdit de se garer sur les chemins d'accès.

5. Nettoyage

Le lendemain de son utilisation, le couvert doit être rendu propre pour 08 h 00. Les foyers, tables, bancs, grilles et WC devront être nettoyés. Dans le cas contraire, la Bourgeoisie mandatera une équipe de nettoyage aux frais du locataire. Toute dégradation au matériel et à l'infrastructure sera également facturée.

6. Déchets

Les ordures, bouteilles et cendres doivent être évacuées par les utilisateurs.

7. Horaires

La fermeture du couvert est fixée à 2h00.

A partir de 22h00, la musique doit être réglée de façon à respecter le voisinage. Elle n'est plus tolérée après minuit.

En cas de réclamation, il sera fait appel à la police. Les frais d'intervention seront facturés au responsable qui aura loué le couvert.

8. WC

Des WC sont à disposition à proximité immédiate du couvert.

9. Paiement et confirmation de commande

La réservation devient effective au paiement de la location, qui doit être effectué au plus tard 30 jours avant la prise de possession du couvert.

Si le paiement n'est pas effectué dans ce délai, le couvert pourra être loué à un autre particulier ou groupement sans préavis de la Bourgeoisie.

10. Frais d'annulation

Annulation plus de 30 jours avant la manifestation : aucun frais

Annulation moins de 30 jours avant la manifestation : le prix de location total est dû, selon tarif en vigueur.

11. Chiens

Le couvert du Clourot est strictement interdit aux chiens. Ceux-ci sont toutefois tolérés sous le couvert, mais seront tenus en laisse et ne pourront pas avoir accès à la pelouse.

12. Dispositions particulières

Sont notamment interdits, sauf accord écrit préalable de la Bourgeoisie de Sion :

- toute manifestation, payante ou non payante, ouverte au public
- toute activité à caractère commercial
- tout rassemblement à but de propagande politique ou sectaire.

Sion, le

Lu et approuvé : Nom et prénom – société

.....

Signature :

Merci de nous retourner un exemplaire du présent règlement et du bulletin d'inscription, dûment complétés et signés. L'inscription sera définitive à réception de votre versement.